

## REGLEMENT INTERIEUR

### Annexe

#### HORAIRES D'OUVERTURE

➤ Période hors été :

Mardi		15h30 – 18h30
Mercredi	10h00 – 12h00	14h30 – 18h30
Vendredi		15h30 – 18h30
Samedi	9h30 – 12h30	

➤ En période estivale (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août):

Pendant cette période, la médiathèque fonctionne avec des horaires allégés.

La fermeture annuelle intervient au sein de cette période estivale.

Les horaires pendant cette période estivale ainsi que les dates de fermeture sont communiqués, en temps voulu, à la connaissance du public par tout moyen adapté.

#### TARIFS

Inscription médiathèque		Formation EPN	
Individuelle mineur 0 à 18 ans	Gratuit		
Individuelle adulte	10.00€	Avec bénévole	3.00€
Individuelle adulte étudiant, chômeur (avec justificatif)	7.00 €	Avec formateur extérieur	Selon tarif du prestataire
Famille	12.00€		

Pour toute nouvelle inscription, chaque usager devra justifier de son identité et compléter une fiche de renseignement.

Une autorisation parentale doit être complétée et signée par un responsable familial pour tout emprunteur mineur. L'inscription individuelle mineur est réservée à l'inscription de mineurs dont les parents ne s'inscrivent pas.

Toute inscription d'un enfant mineur et de l'un de ses parents nécessite une inscription famille, les inscriptions en individuel du mineur et de l'adulte n'étant pas autorisées.

L'inscription est gratuite pour les assistantes maternelles de la commune (sur présentation d'un justificatif) et pour les collectivités (maisons de retraite de la commune, écoles, centre de loisirs municipal).

Frais de remplacement d'une carte perdue : 1.50€

Le tarif d'impression est fixé à 0.30 € par page.

## CONDITIONS DE PRET (sous réserve de modifications)

### **Inscription familiale ou individuelle**

➤ Hors période estivale :

6 imprimés (2 nouveautés maximum) + 2 CD-Audio + 2 CD-Rom + 2 DVD (1 nouveauté maximum) par personne (*1 seul DVD dont 1 nouveauté maximum en individuelle mineur*) avec une limitation de 4 DVD maximum par famille (2 nouveautés maximum). Prêts pour une durée de 3 semaines.

Le prêt d'un document pourra être renouvelé 1 fois, c'est-à-dire de 3 semaines supplémentaires maximum, à la demande du lecteur si celui-ci n'est pas réservé par un autre usager et si ce n'est pas une nouveauté. Le renouvellement se fait à la médiathèque, par téléphone aux horaires d'ouverture, par courriel ou via le site Internet.

Le prêt d'un DVD ne peut pas être prolongé.

➤ Pendant la période estivale (du 1er juillet au 31 août) les modalités de prêt sont modifiées:

10 livres ou magazines + 2 CD-Audio + 2 CD-Rom + 2 DVD par personne (*1 seul en individuelle mineur*) pour une durée de 4 semaines. 4 DVD maximum par famille (possibilités de prêt sur-mesure pendant cette période).

**Assistants maternelles** : 12 imprimés (2 nouveautés maximum) + 2 CD-Audio + 2 CD-Rom + 2 DVD (1 nouveauté maximum) pour une durée de 4 semaines maximum.

**Groupes** : 30 imprimés (5 nouveautés maximum) + 4 CD-Audio + 4 CD-Rom pour une durée de 4 semaines. Le prêt de DVD n'est pas autorisé aux collectivités (cf. droits de visionnage).

Lors des périodes de fermeture de la médiathèque, la restitution des documents pourra être effective avec la boîte de retour installée à l'extérieur des locaux.

## CONDITIONS DE RESERVATIONS (sous réserve de modifications)

**Inscription familiale ou individuelle, assistantes maternelles** : Réservation jusqu'à 2 documents imprimés (1 nouveauté maximum) + 1 CD-Audio + 1 CD-Rom + 1 DVD. Ceux-ci seront mis de côté pendant 1 semaine.

**Groupes** : Réservation jusqu'à 5 documents imprimés (2 nouveautés maximum) + 1 CD-Audio + 1 CD-Rom. Ceux-ci seront mis de côté pendant 1 semaine.